UDSP 05

Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Hautes-Alpes

Catalogue des formations

UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DES HAUTES-ALPES (UDSP 05)

2022

UDSP 05 , Centre Colonel Patrice Blanc, 10 Quartier Patac, BP 1003 - 05010 GAP CEDEX
Tél : 04 92 40 18 35 - Email: udsp@sdis05.fr - Web: www.udsp05.fr

	FORMATIONS INITIALES	FORMATIONS CONTINUES
FORMATIONS PREMIERS SECOURS	PSC 1 : Prévention et Secours Civiques de Niveau 1 PSE 1 : Premiers Secours en Équipe de niveau 1 PSE 2 : Premiers Secours en Équipe de niveau 2 SST : Sauvetage Secourisme du Travail GQS : Gestes Qui Sauvent BNSSA :Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique	
		FC PSC1 : Formation Continue PSC 1 FC PSE1 : Formation Continue PSE 1 FC PSE2 : Formation Continue PSE 2 FC PSE : Formation Continue PSE 1/ PSE 2 MAC SST : Maintien et Actualisation des Compétences SST RECYCLAGE BNSSA :Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique
FORMATIONS DE FORMATEUR	PICF PAEFPSC : Pédagogie Initiale et Commune de Formateur – Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur PSC	
	PICF-PAEFPS : Pédagogie Initiale et Commune de Formateur – Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur de Premiers Secours	

Contact :
UDSP 05, Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Hautes-Alpes
Centre Colonel Patrice Blanc,
10 Quartier Patac, BP 1003
05010 GAP CEDEX

Tél : 04 92 40 18 35 - Email: udsp@sdis05.fr - Web: www.udsp05.fr

N° de Siret : 389 349 002 000 29 - Code APE : 9499Z - Agrément formation : 93 05 00 75 805

PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1 (PSC1)

DECISION D'AGREMENT N° PSC1-1101 P 75 RELATIVE AUX REFERENTIELS INTERNES DE FORMATION ET DE CERTIFICATION A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT « PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 1 », DELIVREE PAR LE MINISTERE DE L'INTERIEUR A LA FNSPF
(VALIDITE DU 1ER JANVIER 2021 AU 31 JANVIER 2024)

Version 2022 *www.udsp05.fr*

Public concerné, prérequis, aptitude

Age minimum 10 ans, aucun prérequis, aucune aptitude particulière.

Texte de référence :

Arrêté du 16 novembre 2011 modifiant l'Arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 »

Objectifs à atteindre :

L'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 » a pour objectif de faire acquérir à toute personne les compétences nécessaires à l'exécution d'une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes de premiers secours, conformément aux dispositions en vigueur.

Organisation de la formation :

Cet enseignement est réalisé à partir d'échanges théoriques, démonstrations, de l'apprentissage pratique des gestes et de mises en situation d'accidents simulés.

Techniques pédagogiques :

La formation PSC1 s'appuie sur la pédagogie active : modulaire, progressive et intégrée.
Plus précisément, les techniques pédagogiques suivantes sont utilisées lors des formations PSC 1 :

- **L'étude de cas et le remue-méninge (permettant de faire le point sur les connaissances déjà acquises par les participants et sur celles qui leur restent à acquérir)**
- **L'exposé, la démonstration pratique et l'apprentissage (permettant d'acquérir les connaissances nécessaires pour porter secours)**
- **Le cas concret (ou mise en situation du sauveteur, permettant d'appliquer les connaissances acquises dans un environnement recréé et montrer ainsi l'atteinte de l'objectif pédagogique)**

Durée de la formation :

7 heures.

Participants :

10 maximum.

Accessibilité de la formation :

En cas de besoins spécifiques: situation de handicap, stagiaire étranger ou toute difficulté particulière,

Le référent handicap vous contactera afin d'identifier clairement votre besoin spécifique et mettre en place dans la mesure du possible des moyens adaptés de compensation pédagogiques

Possibilité validation de compétences : nous consulter

Equivalences : AFPS, AFGSU, SST (à jour de son recyclage), PSE 1 (à jour de son recyclage)

Suites de parcours : PSE 1, SST

Débouchés : de nombreuses activités professionnelles dans le domaine sanitaire (ex : ambulancier), de l'encadrement d'enfants ou d'activités sportives (ex : surveillant de baignade) nécessitent cette formation en prérequis.

Documentation utile:

Le lien vers la formation en ligne vous sera envoyé dès la validation de votre inscription.

Recommandations PSC1 version décembre 2021. Ministère de l'intérieur.

Taux d'obtention des certifications préparées en 2021 :

100%

Intervenants :

L'équipe pédagogique est composée de formateurs qualifiés "Formateur en prévention et secours civiques" satisfaisant aux conditions de l'arrêté du 24 mai 2000 (à jour de leur formation continue). Elle est constituée de formateurs expérimentés.

Evaluation et certification :

L'attestation de formation PSC1 Prévention et Secours Civiques de niveau 1 est délivrée aux personnes ayant participé activement à l'ensemble de la formation, aussi bien lors des phases d'apprentissage des connaissances que lors des cas concrets mis en place.

Programme et compétences à acquérir :

La formation psc1 est découpée en 11 parties, permettant d'envisager les principales situations auxquelles les participants peuvent être confrontés :

Alerte
Alerte et protection des populations
Arrêt cardiaque
Brûlures
Hémorragies externes
Malaise
Obstruction brutale des voies aériennes
Perte de connaissance
Plaies
Protection
Traumatisme

Lieu :

Hautes-Alpes, dans nos locaux, ou vos locaux.

Matériel nécessaire à la formation :

Tenue adaptée à une mise en situation lors des cas concrets.

Tarif : 70 euros

Contacts :

Secrétariat UDSP 05
Tel :04 92 40 18 35-
Mel : udsp@sdis05.fr

***Référent pédagogique* : nous consulter**

***Référent handicap* : nous consulter**

Modalités d'accès à la formation :

Remplir le formulaire d'inscription en ligne sur le site : https://www.udsp05.fr/

Délais d'accès à la formation : nous consulter

PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1 (PSC1)

FORMATION CONTINUE

DECISION D'AGREMENT N° PSC1-1101 P 75 RELATIVE AUX REFERENTIELS INTERNES DE FORMATION ET DE CERTIFICATION A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT « PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 1 », DELIVREE PAR LE MINISTERE DE L'INTERIEUR A LA FNSPF
(VALIDITE DU 1ER JANVIER 2021 AU 31 JANVIER 2024)

Version 2022 *www.udsp05.fr*

Public concerné, prérequis, aptitude :

La formation continue PSC 1 est ouverte à toute personne titulaire du certificat de compétence Préventions et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1), qui souhaite bénéficier d'une mise à jour de sa formation. Conseillée tous les 5 ans.

Texte de référence :

Arrêté du 16 novembre 2011 modifiant l'Arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « prévention et secours civiques de niveau 1 »

Objectifs à atteindre :

La formation continue PSC 1 a pour objet de permettre aux stagiaires détenteurs du certificat de compétence Préventions et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) de conserver les capacités nécessaires afin que le titulaire soit capable d'exécuter correctement les gestes de premiers secours destinés à protéger la victime et les témoins, d'alerter les secours d'urgence, d'empêcher l'aggravation de l'état de la victime et de préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours.

Organisation de la formation :

Cet enseignement est réalisé à partir d'échanges théoriques, démonstrations, de l'apprentissage pratique des gestes et de mises en situation d'accidents simulés.

Techniques pédagogiques :

La formation continue PSC1 répond à trois caractéristiques ressortissant de la pédagogie active : modulaire, progressive et intégrée.
Plus précisément, les techniques pédagogiques suivantes sont utilisées lors des formations PSC 1 :

- **L'étude de cas et le remue-méninge (permettant de faire le point sur les connaissances déjà acquises par les participants et sur celles qui leur restent à acquérir)**

Durée de la formation :

3 à 6h de formation.

Participants :

10 maximum.

Accessibilité de la formation :

En cas de besoins spécifiques: situation de handicap, stagiaire étranger ou toute difficulté particulière

Le référent handicap vous contactera afin d'identifier clairement votre besoin spécifique et mettre en place dans la mesure du possible des moyens adaptés de compensation pédagogiques

Possibilité validation de compétences : nous consulter

Equivalences : AFPS, AFGSU, PSE 1, SST

Suites de parcours : PSE 1, SST

Débouchés : de nombreuses activités professionnelles dans le domaine sanitaire, de l'encadrement d'enfants ou d'animations sportives nécessitent cette formation en prérequis.

Documentation utile:

Le lien vers formation en ligne vous sera envoyé dès la validation de votre inscription.

Recommandations PSC1 version décembre 2021. Ministère de l'intérieur.

Taux d'obtention des certifications préparées en 2021:

100%

Intervenants :

L'équipe pédagogique est composée de formateurs qualifiés "Formateur en prévention et secours civiques", satisfaisant aux conditions de l'arrêté du 24

- L'exposé, la démonstration pratique et l'apprentissage (permettant d'acquérir les connaissances nécessaires pour porter secours)
- Le cas concret (ou mise en situation du sauveteur, permettant d'appliquer les connaissances acquises dans un environnement recréé et montrer ainsi l'atteinte de l'objectif pédagogique)

Evaluation et certification :

L'attestation de formation continue PSC1 Prévention et Secours Civiques de niveau 1 est délivrée aux personnes ayant participé activement à l'ensemble de la formation, aussi bien lors des phases de remise à niveau des connaissances que lors des cas concrets mis en place.

Programme et compétences à acquérir :

La formation continue PSC1 reprend l'ensemble des points abordés lors de la formation initiale PSC1 afin de maintenir et actualiser les connaissances. La formation est découpée en neuf parties, permettant d'envisager les principales situations auxquelles les participants peuvent être confrontés :

Alerte
Alerte et protection des populations
Arrêt cardiaque
Brûlures
Hémorragies externes
Malaise
Obstruction brutale des voies aériennes
Perte de connaissance
Plaies
Protection
Traumatisme

mai 2000 (à jour de leur formation continue). Elle est constituée de formateurs expérimentés.

Lieu :

Hautes-Alpes, dans nos locaux, ou vos locaux.

Matériel nécessaire à la formation :

Tenue adaptée à une mise en situation lors des cas concrets.

Tarif : 40 euros

Contact :

Secrétariat UDSP 05
Tel :04 92 40 18 35-
Mel : udsp@sdis05.fr

Référent pédagogique : nous consulter

Référent handicap : nous consulter

Modalités d'accès à la formation :

Remplir le formulaire d'inscription en ligne sur le site : https://www.udsp05.fr/

Délais d'accès à la formation : nous consulter

PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 1 (PSE1)

DECISION D'AGREMENT N° PSE1-1308 B 75 RELATIVE AUX REFERENTIELS INTERNES DE FORMATION ET DE CERTIFICATION A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT « PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 1 », DELIVREE PAR LE MINISTERE DE L'INTERIEUR A LA FNSPF (VALIDITE DU 13 AOUT 2021 AU 31 AOUT 2024)

Version 2022 *www.udsp05.fr*

Public concerné, prérequis, aptitude :

Cette formation s'adresse à toute personne de plus de 16 ans (les mineurs doivent être autorisés par les parents ou par les personnes investies de l'autorité parentale), qui désire :
- Avoir une activité de secouriste en équipe, bénévole ou volontaire au sein d'un service de l'Etat, d'une collectivité territoriale, d'un établissement ou d'une association agréée de sécurité civile.
- Obtenir certains diplômes professionnels comme Pisteur- Secouriste ou BNSSA (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique).
- Encadrement professionnel d'activités sportives : DEES (Diplôme d'Etat d'Educateur Sportif) ou BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport), notamment dans le domaine des activités aquatiques ou liées à la montagne.

Texte de référence :

Arrêté du 16 janvier 2015 modifiant l'arrêté du 24 août 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 1 »

Objectifs à atteindre :

Acquérir les compétences nécessaires pour tenir l'emploi de « Secouriste » : L'unité d'enseignement « Premiers secours en équipe de niveau 1 » a pour objectif de faire acquérir à l'apprenant les capacités nécessaires afin de porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou au sein d'une équipe, avec ou sans matériel, dans l'attente ou en complément des services publics de secours concernés.

Organisation de la formation et Techniques pédagogiques :

La formation PSE1, réalisée à partir d'apports théoriques démonstrations, de l'apprentissage des gestes et de mise en situation d'accidents simulés, répond à trois caractéristiques ressortissant de la pédagogie active : modulaire, progressive et intégrée. Les techniques pédagogiques suivantes sont utilisées lors des formations PSE1 :

4. De réaliser les gestes de premiers secours face à une personne :
- **4.1. victime d'une obstruction des voies aériennes ;**
- **4.2. victime d'un saignement abondant ;**
- **4.3. ayant perdu connaissance ;**
- **4.4. en arrêt cardiaque ;**
- **4.5. victime d'une détresse respiratoire, circulatoire ou neurologique ;**
- **4.6. présentant un malaise ;**
- **4.7. présentant un traumatisme des membres ou de la peau.**

5. D'assister des équipiers secouristes, lors de manœuvres d'immobilisation, de relevage ou de brancardage.
6. D'adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime.
- Evaluations et clôture de la formation

Durée de la formation :

5 jours, 35 heures, hors temps de pause.

Participants :

6 à 12 : 1 responsable pédagogique et 1 formateur
13 à 18 : 1 formateur supplémentaire

Accessibilité de la formation :

En cas de besoins spécifiques: situation de handicap, stagiaire étranger ou toute difficulté particulière

Le référent handicap vous contactera afin d'identifier clairement votre besoin spécifique et mettre en place dans la mesure du possible des moyens adaptés de compensation pédagogiques

Possibilité validation de compétences : nous consulter

Equivalences : AFCPSM, premier niveau de la formation en secours à personnes des sapeurs-pompiers volontaires, sous réserve de modules complémentaires.

Suites de parcours : PSE 2

- L'étude de cas et le remue-méninge (permettant de faire le point sur les connaissances déjà acquises par les participants et sur celles qui leur restent à acquérir)
- L'exposé, la démonstration pratique et l'apprentissage (permettant d'acquérir les connaissances nécessaires pour porter secours)
- Mise en situation du secouriste, permettant d'appliquer les connaissances acquises dans un environnement recréé et montrer ainsi l'atteinte de l'objectif pédagogique

FOAD (Formation Ouverte à Distance) :

Contenus théoriques et vidéos de préparation à la formation PSE1 sur une plateforme e-learning, avec suivi du stagiaire.

Evaluation et certification :

A l'issue de la formation, un certificat de compétences de « Secouriste », suivant l'arrêté du 16 janvier 2015 modifiant l'arrêté du 24 août 2007, est délivré aux personnes qui satisfont aux conditions suivantes :

- Avoir suivi l'ensemble de la formation à la présente Unité d'Enseignement ;
- Satisfaire aux modalités certificatives définies dans le référentiel interne de certification

Pour garder le bénéfice du Certificat de compétences de « Secouriste » - PSE de niveau 1, une formation continue annuelle d'une durée de 6 heures au minimum, conformément à l'arrêté du 24 mai 2000, est obligatoire.

Programme et compétences à acquérir :

La formation « PSE 1 » est organisée en l'acquisition de 6 compétences, comportant chacune, une ou plusieurs séquences pédagogiques. Ces différentes parties permettent d'envisager les principales situations que peut rencontrer le secouriste lorsqu'il est seul, avec ou sans matériel, ou au côté d'un équipier secouriste avec le matériel de premiers secours.
La formation est organisée afin que le stagiaire soit capable :
1. D'évoluer dans le cadre juridique applicable à son action de secours et dans le respect des procédures définies par son autorité d'emploi.
2. D'assurer une protection immédiate, adaptée et permanente, pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants.
3. De réaliser un bilan et d'assurer sa transmission aux services appropriés.

Débouchés :

Diplôme vous permettant d'intervenir en équipe et avec du matériel auprès d'une victime au sein d'une association de sécurité civile et prérequis indispensable pour certaines activités professionnelles, ex : BNSSA.

Documentation utile:

Le lien vers formation en ligne vous sera envoyé dès la validation de votre inscription.

Recommandations PSE 2021. Ministère de l'intérieur.

Taux d'obtention des certifications préparées en 2021:

100%

Intervenants :

L'équipe pédagogique est composée de formateurs qualifiés "Formateur aux premiers secours », satisfaisant aux conditions de l'arrêté du 24 mai 2000 (à jour de leur formation continue). Elle est constituée de formateurs expérimentés.

Lieu :

Hautes-Alpes, dans nos locaux, ou vos locaux.

Matériel nécessaire à la formation :

Tenue adaptée à une mise en situation lors des cas concrets.

Tarif : 360 euros

Contact :

Secrétariat UDSP 05
Tel :04 92 40 18 35-
Mel : udsp@sdis05.fr

Référent pédagogique : nous consulter

Référent handicap : nous consulter

Modalités d'accès à la formation :

Remplir le formulaire d'inscription en ligne sur le site : https://www.udsp05.fr/

Délais d'accès à la formation : nous consulter

PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 1 (PSE1)

FORMATION CONTINUE

DECISION D'AGREMENT N° PSE1-1308 B 75 RELATIVE AUX REFERENTIELS INTERNES DE FORMATION ET DE CERTIFICATION A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT « PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 1 », DELIVREE PAR LE MINISTERE DE L'INTERIEUR A LA FNSPF (VALIDITE DU 13 AOUT 2021 AU 31 AOUT 2024)

Version 2022 *www.udsp05.fr*

Public concerné et prérequis :

La formation continue PSE 1 est ouvert à toute personne titulaire du PSE1 (ou de tout autre diplôme équivalent) souhaitant mettre à jour ses connaissances et ses techniques PSE1, afin de pouvoir conserver ou renouveler la validité de son diplôme pour un an.
La formation continue PSE1 annuelle est obligatoire pour toute personne titulaire du BNSSA, du BEESAN (peu importe la périodicité de recyclage propre à chacun de ces diplômes) et souhaitant continuer à exercer dans les fonctions dévolues à ces formations spécifiques.

Texte de référence :

Arrêté du 24 mai 2000 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours.

Objectifs à atteindre :

- Maintien des connaissances pédagogiques et/ou techniques ;
- Actualisation et perfectionnement de ces connaissances ;
- Acquisition de nouvelles techniques.

Organisation de la formation et techniques pédagogiques :

Cet enseignement est réalisé à partir d'échanges théoriques, démonstrations, de l'apprentissage pratique des gestes et de mises en situation d'accidents simulés.

- L'étude de cas (permettant de faire le point sur les connaissances déjà acquises par les participants et sur celles qui nécessitent un apprentissage ou une remise à niveau)
- La démonstration pratique et l'apprentissage
- Le cas concret (ou mise en situation du sauveteur, permettant d'appliquer les connaissances acquises dans un environnement recréé)

FOAD (Formation Ouverte à Distance) :

7. L'inconscience
8. L'arrêt cardio-respiratoire
9. La défibrillation automatisée externe
10. Les détresses vitales
11. Les malaises et la maladie
12. Les accidents de la peau
13. Les traumatismes des os et des articulations
14. La noyade
15. La surveillance et l'aide au déplacement

Durée de la formation :

8 heures (6h minimum).

Participants :

6 à 12 : 1 responsable pédagogique
13 à 18 : 1 formateur supplémentaire

Accessibilité de la formation :

En cas de besoins spécifiques: situation de handicap, stagiaire étranger ou toute difficulté particulière

Le référent handicap vous contactera afin d'identifier clairement votre besoin spécifique et mettre en place dans la mesure du possible des moyens adaptés de compensation pédagogiques

Possibilité validation de compétences : nous consulter

Equivalences : nous consulter

Suites de parcours : nous consulter

Débouchés : nous consulter

Documentation utile:

Le lien vers formation en ligne vous sera envoyé dès la validation de votre inscription.

Recommandations PSE 2021. Ministère de l'intérieur.

Taux d'obtention des certifications préparées en 2021 :

100%

Rappels théoriques et vidéos de la formation PSE1 sur une plateforme e-learning, avec suivi du stagiaire.

Evaluation et certification :

Tout au long de la formation, les stagiaires sont évalués sur :

- La réalisation des techniques revues et préalablement enseignées
- L'acquisition des nouvelles techniques et connaissances.

À l'issue de la formation continue, un bilan est effectué, afin de décider de la validation ou non du participant à la formation continue PSE 1. La non-validation entraîne une incapacité temporaire à exercer les fonctions correspondant à la qualification PSE1 et impose une mise à niveau des connaissances, jusqu'à une nouvelle évaluation favorable. Les candidats validés se voient remettre une Attestation de formation continue PSE1.

Programme et compétences à acquérir :

Il est établi selon un plan quinquennal de formation (arrêté du 24 mai 2000) reprenant l'ensemble des points abordés en PSE1 :

1. Le secouriste, La chaîne des secours, L'alerte
2. La sécurité
3. Hygiène et asepsie
4. Les bilans
5. L'obstruction brutale des voies aériennes
6. Les hémorragies externes

Intervenants :

L'équipe pédagogique est composée de formateurs qualifiés "Formateur aux premiers secours ", satisfaisant aux conditions de l'arrêté du 24 mai 2000 (à jour de leur formation continue). Elle est constituée de formateurs expérimentés.

Lieu :

Hautes-Alpes, dans nos locaux, ou vos locaux.

Matériel nécessaire à la formation :

Tenue adaptée à une mise en situation lors des cas concrets.

Tarif : 70 euros

Contact :

Secrétariat UDSP 05
Tel :04 92 40 18 35-
Mel : udsp@sdis05.fr

Référent pédagogique : nous consulter

Référent handicap : nous consulter

Modalités d'accès à la formation :

Remplir le formulaire d'inscription en ligne sur le site : https://www.udsp05.fr/

Délais d'accès à la formation : nous consulter

PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 2 (PSE2)

DECISION D'AGREMENT N° PSE2-1308 B75 RELATIVE AUX REFERENTIELS INTERNES DE FORMATION ET DE CERTIFICATION A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT « PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 2 », DELIVREE PAR LE MINISTERE DE L'INTERIEUR A LA FNSPF (VALIDITE DU 13 AOUT 2021 AU 31 AOUT 2024)

Version 2022 *www.udsp05.fr*

Public concerné et prérequis :

Cette formation s'adresse à toute personne de plus de 16 ans (les mineurs doivent être autorisés par les parents ou par les personnes investies de l'autorité parentale), ayant en prérequis le PSE1, qui désire avoir :

- **Une activité, bénévole ou volontaire au sein d'un service de l'Etat, d'une collectivité territoriale, d'un établissement ou d'une association agréée de sécurité civile:**
- **Obtenir certains diplômes professionnels comme Pisteur- Secouriste**

Texte de référence :

Arrêté du 19 janvier 2015 modifiant l'arrêté du 14 novembre 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « premiers secours en équipe de niveau 2 »

Objectifs à atteindre:

Acquérir les compétences nécessaires pour tenir l'emploi de « Equipier Secouriste » : L'unité d'enseignement « Premiers secours en équipe de niveau 2 » a pour objectif de faire acquérir à l'apprenant les capacités nécessaires afin de porter secours, sur le plan technique et humain, à une ou plusieurs victimes, en agissant seul ou au sein d'une équipe, avec ou sans matériel, dans l'attente ou en complément des services publics de secours concernés.

Organisation de la formation et Techniques pédagogiques :

La formation PSE2, réalisée à partir d'apports théoriques démonstrations, de l'apprentissage des gestes et de mise en situation d'accidents simulés, répond à trois caractéristiques ressortissant de la pédagogie active : modulaire, progressive et intégrée. Les techniques pédagogiques suivantes sont utilisées lors des formations PSE2 :

- **L'étude de cas et le remue-méninge (permettant de faire le point sur les connaissances déjà acquises par les participants et sur celles qui leur restent à acquérir)**

2. D'assurer, au sein d'une équipe :
- l'immobilisation, totale ou partielle, d'une personne victime d'un traumatisme du squelette ;
- le relevage et le brancardage d'une victime, en vue de son transport.
3. De coordonner les actions de secours conduites au sein d'une équipe.
Par ailleurs, il doit être en mesure :
4. D'évoluer dans le cadre juridique applicable à son action de secours et dans le respect des procédures définies par son autorité d'emploi.
5. D'assurer une protection immédiate, adaptée et permanente, pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants.
6. De réaliser un bilan et d'assurer sa transmission aux services appropriés.
7. D'adapter son comportement à la situation ou à l'état de la victime.
- Evaluations et clôture de la formation

Durée de la formation :

5 jours, 35 heures, hors temps de pause.

Participants :

6 à 12 : 1 responsable pédagogique et 1 formateur
13 à 18 : 1 formateur supplémentaire

Accessibilité de la formation :

En cas de besoins spécifiques: situation de handicap, stagiaire étranger ou toute difficulté particulière

Le référent handicap vous contactera afin d'identifier clairement votre besoin spécifique et mettre en place dans la mesure du possible des moyens adaptés de compensation pédagogiques

Possibilité validation de compétences : nous consulter

Equivalences : CFAPSE, deuxième niveau de la formation en secours à personnes des sapeurs-pompiers volontaires, sous réserve de modules complémentaires.

Suites de parcours : nous consulter.

- L'exposé, la démonstration pratique et l'apprentissage (permettant d'acquérir les connaissances nécessaires pour porter secours)
- Mise en situation du secouriste, permettant d'appliquer les connaissances acquises dans un environnement recréé et montrer ainsi l'atteinte de l'objectif pédagogique

FOAD (Formation Ouverte à Distance)

Contenus théoriques et vidéos de préparation à la formation PSE2 sur une plateforme e-learning, avec suivi du stagiaire.

Evaluation et certification :

A l'issue de la formation, un certificat de compétences de « Equipier Secouriste », suivant l'arrêté du 19 janvier 2015 modifiant l'arrêté du 14 novembre 2007, est délivré aux personnes qui satisfont aux conditions suivantes :

- Détenir le certificat de compétences "Secouriste" (PSE1)
- Avoir suivi l'ensemble de la formation à la présente Unité d'Enseignement ;
- Satisfaire aux modalités certificatives définies dans le référentiel interne de certification

Pour garder le bénéfice du Certificat de compétences de « Equipier Secouriste » - Premiers secours en équipe de niveau 2, une formation continue annuelle d'une durée de 6 heures au minimum, conformément à l'arrêté du 24 mai 2000, est obligatoire

Programme et compétences à acquérir :

La formation « PSE 2 » est organisée en l'acquisition de 7 compétences, comportant chacune, une ou plusieurs séquences pédagogiques. Ces différentes parties permettent d'envisager les principales situations que peut rencontrer l'équipier secouriste lorsqu'il est seul, avec ou sans matériel, ou au côté d'un équipier secouriste avec le matériel de premiers secours.
La formation est organisée afin que le stagiaire soit capable :
1. De prendre en charge une personne :
- présentant une affection spécifique ou une aggravation de sa maladie ;
- victime d'une atteinte circonstancielle ;
- présentant une souffrance psychique ou un comportement inhabituel.

Débouchés :

Diplôme vous permettant d'intervenir en équipe et avec du matériel auprès d'une victime au sein d'une association de sécurité civile et prérequis indispensable pour certaines activités professionnelles, ex : pisteur-secouriste.

Documentation utile:

Le lien vers formation en ligne vous sera envoyé dès la validation de votre inscription.

Recommandations PSE 2021. Ministère de l'intérieur.

Taux d'obtention des certifications préparées en 2021 :

100%

Intervenants :

L'équipe pédagogique est composée de formateurs qualifiés "Formateur aux premiers secours ", satisfaisant aux conditions de l'arrêté du 24 mai 2000 (à jour de leur formation continue). Elle est constituée de formateurs expérimentés.

Lieu :

Hautes-Alpes, dans nos locaux, ou vos locaux.

Matériel nécessaire à la formation :

Tenue adaptée à une mise en situation lors des cas concrets.

Tarif : 360 euros

Contact :

Secrétariat UDSP 05
Tel :04 92 40 18 35-
Mel : udsp@sdis05.fr

Référent pédagogique : nous consulter

Référent handicap : nous consulter

Modalités d'accès à la formation :

Remplir le formulaire d'inscription en ligne sur le site : https://www.udsp05.fr/

Délais d'accès à la formation : nous consulter

PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 2 (PSE2)

FORMATION CONTINUE

DECISION D'AGREMENT N° PSE2-1308 B75 RELATIVE AUX REFERENTIELS INTERNES DE FORMATION ET DE CERTIFICATION A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT « PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 2 », DELIVREE PAR LE MINISTERE DE L'INTERIEUR A LA FNSPF (VALIDITE DU 13 AOUT 2021 AU 31 AOUT 2024

Version 2022 *www.udsp05.fr*

Public concerné et prérequis :

La formation continue PSE2 est ouvert à toute personne titulaire du PSE2 (ou de tout autre diplôme équivalent) souhaitant mettre à jour ses connaissances et ses techniques PSE2, afin de pouvoir conserver ou renouveler la validité de son diplôme pour un an. La formation continue PSE2 annuelle est obligatoire pour toute personne titulaire d'un diplôme dont la validité est subordonnée à la détention du PSE2 (peu importe la périodicité de recyclage propre à chacun de ces diplômes) et souhaitant continuer à exercer dans les fonctions dévolues à ce diplôme spécifique.

Texte de référence :

Arrêté du 24 mai 2000 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours.

Objectifs à atteindre :

- **Maintien des connaissances pédagogiques et/ou techniques ;**
- **Actualisation et perfectionnement de ces connaissances ;**
- **Acquisition de nouvelles techniques.**

Organisation de la formation et techniques pédagogiques :

Cet enseignement est réalisé à partir d'échanges théoriques, démonstrations, de l'apprentissage pratique des gestes et de mises en situation d'accidents simulés.

- **L'étude de cas (permettant de faire le point sur les connaissances déjà acquises par les participants et sur celles qui nécessitent un apprentissage ou une remise à niveau)**
- **La démonstration pratique et l'apprentissage**
- **Le cas concret (ou mise en situation du sauveteur, permettant d'appliquer les connaissances acquises dans un environnement recréé)**

FOAD (Formation Ouverte à Distance) :

Rappels théoriques et vidéos de la formation PSE2 sur une plateforme e-learning, avec suivi du stagiaire.

À l'issue de la formation continue, un bilan est effectué, afin de décider de la validation ou non du participant à la formation continue PSE2. La non-validation entraîne une incapacité temporaire à exercer les fonctions correspondant à la qualification PSE2 et impose une mise à niveau des connaissances, jusqu'à une nouvelle évaluation favorable. Les candidats validés se voient remettre une Attestation de formation continue PSE2.

Durée de la formation :

8 heures (6h minimum).

Participants :

6 à 12 : 1 responsable pédagogique
13 à 18 : 1 formateur supplémentaire

Accessibilité de la formation :

En cas de besoins spécifiques: situation de handicap, stagiaire étranger ou toute difficulté particulière

Le référent handicap vous contactera afin d'identifier clairement votre besoin spécifique et mettre en place dans la mesure du possible des moyens adaptés de compensation pédagogiques

Possibilité validation de compétences : nous consulter

Equivalences : nous consulter

Suites de parcours : nous consulter

Débouchés : nous consulter

Documentation utile:

Le lien vers formation en ligne vous sera envoyé dès la validation de votre inscription.

Recommandations PSE 2021. Ministère de l'intérieur.

Taux d'obtention des certifications préparées en 2021 :

100%

Intervenants :

Programme et compétences à acquérir :

Il est établi selon un plan quinquennal de formation (arrêté du 24 mai 2000) reprenant l'ensemble des points abordés en PSE2 :

1. L'équipier-secouriste
2. Les atteintes liées aux circonstances
3. Les affections spécifiques
4. Les souffrances psychiques et les comportements inhabituels
5. Les immobilisations
6. Les relevages
7. Les brancardages et le transport
8. Les situations avec de nombreuses victimes

Evaluation et attestation :

Tout au long de la formation, les stagiaires sont évalués sur :

- **La réalisation des techniques revues et préalablement enseignées**
- **L'acquisition des nouvelles techniques et connaissances.**

L'équipe pédagogique est composée de formateurs qualifiés "Formateur aux premiers secours ", satisfaisant aux conditions de l'arrêté du 24 mai 2000 (à jour de leur formation continue). Elle est constituée de formateurs expérimentés.

Lieu :

Hautes-Alpes, dans nos locaux, ou vos locaux.

Matériel nécessaire à la formation :

Tenue adaptée à une mise en situation lors des cas concrets.

Tarif : 70 euros

Contact :

Secrétariat UDSP 05
Tel :04 92 40 18 35-
Mel : udsp@sdis05.fr

***Référent pédagogique* : nous consulter**

***Référent handicap* : nous consulter**

Modalités d'accès à la formation :

Remplir le formulaire d'inscription en ligne sur le site : https://www.udsp05.fr/

Délais d'accès à la formation : nous consulter

PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 1 et 2 (PSE1 PSE2)

FORMATION CONTINUE PSE1 ET PSE2

DECISION D'AGREMENT N° PSE1-1308 B 75 RELATIVE AUX REFERENTIELS INTERNES DE FORMATION ET DE CERTIFICATION A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT « PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 1 », DELIVREE PAR LE MINISTERE DE L'INTERIEUR A LA FNSPF (VALIDITE DU 13 AOUT 2021 AU 31 AOUT 2024)

DECISION D'AGREMENT N° PSE2-1308 B75 RELATIVE AUX REFERENTIELS INTERNES DE FORMATION ET DE CERTIFICATION A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT « PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 2 », DELIVREE PAR LE MINISTERE DE L'INTERIEUR A LA FNSPF (VALIDITE DU 13 AOUT 2021 AU 31 AOUT 2024

Version 2022 *www.udsp05.fr*

Public concerné et prérequis :

La formation continue PSE1/PSE2 est ouvert à toute personne titulaire des PSE1/PSE2 souhaitant mettre à jour ses connaissances et ses techniques, afin de pouvoir conserver ou renouveler la validité de son diplôme pour un an. La formation continue annuelle est obligatoire pour toute personne titulaire d'un diplôme dont la validité est subordonnée à la détention des PSE1/PSE2 (peu importe la périodicité de recyclage propre à chacun de ces diplômes) et souhaitant continuer à exercer dans les fonctions dévolues à ce diplôme spécifique.

Texte de référence :

Arrêté du 24 mai 2000 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours.

Objectifs à atteindre :

- **Maintien des connaissances pédagogiques et/ou techniques ;**
- **Actualisation et perfectionnement de ces connaissances ;**
- **Acquisition de nouvelles techniques.**

Organisation de la formation et techniques pédagogiques :

Cet enseignement est réalisé à partir d'échanges théoriques, démonstrations, de l'apprentissage pratique des gestes et de mises en situation d'accidents simulés.

- **L'étude de cas (permettant de faire le point sur les connaissances déjà acquises par les participants et sur celles qui nécessitent une remise à niveau)**
- **La démonstration pratique et l'apprentissage**
- **La mise en situation du sauveteur, permettant d'appliquer les connaissances acquises dans un environnement recréé**

Evaluation et attestation :

Tout au long de la formation, les stagiaires sont évalués sur :

- **La réalisation des techniques revues et préalablement enseignées**
- **L'acquisition des nouvelles techniques et connaissances.**

À l'issue de la formation continue, un bilan est effectué, afin de décider de la validation ou non du participant à la formation continue. La non-validation entraîne une incapacité temporaire à exercer les fonctions correspondant à la qualification PSE1/PSE2 et impose une mise à niveau des connaissances, jusqu'à une nouvelle évaluation favorable. Les candidats validés se voient remettre une Attestation de formation continue PSE1/PSE2.

Durée de la formation :

8 heures (6h minimum).

Participants :

6 à 12 : 1 responsable pédagogique
13 à 18 : 1 formateur supplémentaire

Accessibilité de la formation :

En cas de besoins spécifiques: situation de handicap, stagiaire étranger ou toute difficulté particulière

Le référent handicap vous contactera afin d'identifier clairement votre besoin spécifique et mettre en place dans la mesure du possible des moyens adaptés de compensation pédagogiques

Possibilité validation de compétences : nous consulter

Equivalences : nous consulter

Suites de parcours : nous consulter

Débouchés : nous consulter

FOAD (Formation Ouverte à Distance) :

Rappels théoriques et vidéos de la formation PSE2 sur une plateforme e-learning, avec suivi du stagiaire.

Programme et compétences à acquérir :

Il est établi selon un plan quinquennal de formation (arrêté du 24 mai 2000) reprenant l'ensemble des points abordés en :

PSE1 :

1. Le secouriste, La chaîne des secours, L'alerte
2. La sécurité
3. Hygiène et asepsie
4. Les bilans
5. L'obstruction brutale des voies aériennes
6. Les hémorragies externes
7. L'inconscience
8. L'arrêt cardio-respiratoire
9. La défibrillation automatisée externe
10. Les détresses vitales
11. Les malaises et la maladie
12. Les accidents de la peau
13. Les traumatismes des os et des articulations
14. La noyade
15. La surveillance et l'aide au déplacement

PSE2 :

1. L'équipier-secouriste
2. Les atteintes liées aux circonstances
3. Les affections spécifiques
4. Les souffrances psychiques et les comportements inhabituels
5. Les immobilisations
6. Les relevages
7. Les brancardages et le transport
8. Les situations avec de nombreuses victimes

Documentation utile:

Le lien vers formation en ligne vous sera envoyé dès la validation de votre inscription.

Recommandations PSE 2021. Ministère de l'intérieur.

Taux d'obtention des certifications préparées en 2021 :

100%

Intervenants :

L'équipe pédagogique est composée de formateurs qualifiés "Formateur aux premiers secours ", satisfaisant aux conditions de l'arrêté du 24 mai 2000 (à jour de leur formation continue). Elle est constituée de formateurs expérimentés.

Lieu :

Hautes-Alpes, dans nos locaux, ou vos locaux.

Matériel nécessaire à la formation :

Tenue adaptée à une mise en situation lors des cas concrets.

Tarif : 70 euros

Contact :

Secrétariat UDSP 05
Tel :04 92 40 18 35-
Mel : udsp@sdis05.fr

Référent pédagogique **: nous consulter**

Référent handicap **: nous consulter**

Modalités d'accès à la formation :

Remplir le formulaire d'inscription en ligne sur le site : https://www.udsp05.fr/

Délais d'accès à la formation : nous consulter

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

REFERENTIELS INTERNES DE FORMATION ET DE CERTIFICATION DEVENIR SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL ET MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES DU SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (VALIDITE ANNEE 2021)

Version 2022 *www.udsp05.fr*

Public concerné et prérequis :

Un Sauveteur Secouriste du Travail (SST) est un membre du personnel volontaire ou désigné pour porter secours en cas d'accident. Il est soumis à une formation de maintien et d'actualisation des compétences. Les thèmes développés en matière de prévention des risques professionnels lors de la formation rendent le secouriste du travail plus conscient des conséquences de l'accident, plus motivé à adopter un comportement préventif et font ainsi progresser la prévention dans son entreprise.

Texte de référence :

Dispositifs de formation « Sauvetage Secourisme du Travail » (SST),

Document de référence Version 8 – 01/2021

(Assurance maladie, risques professionnels et Institut National de Recherche et de Sécurité)

Objectifs à atteindre :

Les deux principaux objectifs du SST sont de :
Disposer de sauveteurs secouristes du travail (SST) dans tous les établissements et sur tous les chantiers, promouvoir la prévention des risques professionnels.
Le sauveteur secouriste du travail sera capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident et en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées.

Organisation de la formation et techniques pédagogiques :

Cet enseignement est réalisé à partir de démonstrations, de l'apprentissage des gestes et de mise en situation d'accidents simulés.

Evaluation et certification :

L'objectif pour l'apprenant qui est évalué est, avant d'intervenir, de prendre du recul sur la scène dans laquelle il s'apprête à intervenir. Il doit repérer les

6. La victime se plaint d'une plaie qui ne saigne pas abondamment
7. La victime ne répond pas mais elle respire
8. La victime ne répond pas et ne respire pas
Situations inhérentes aux risques spécifiques de l'entreprise concernée (thème abordé en accord avec le médecin du travail ou le référent en santé et sécurité de l'entreprise).

Candidats :

Chaque session peut accueillir de 4 à 10 participants. En dessous de 4 participants la formation n'est plus possible (réalisation de simulation d'accident).
Au-delà de 10 participants, une session supplémentaire doit être organisée.

Durée de la formation :

2 jours, 14 heures de cours.

Participants :

4 minimum jusqu'à 10 par formateur SST

Intervenants :

Formateur qualifié "Formateur SST", à jour de formation continue.

Possibilité validation de compétences : **nous consulter**

Equivalences :

Allègement possible pour les détenteurs de PSC 1 de moins de 3 ans.

Suites de parcours : **formateur SST**

Débouchés :

Fortement recommandée dans les entreprises, le diplôme SST est une qualification appréciée par les employeurs.

Documentation utile:

Le lien vers formation en ligne vous sera envoyé dès la validation de votre inscription.

SST - guide des données techniques et conduite à tenir
V3.06/2019 INRS.

dangers persistants et les éliminer, les isoler ou à défaut extraire la victime en effectuant un dégagement d'urgence afin de secourir la victime en sécurité.
Cette évaluation est réalisée par le formateur SST qui a assuré la formation.
Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS, dans le référentiel de certification des Sauveteurs Secouristes du Travail et transcrits dans une grille de certification individuelle (document INRS), utilisée lors de chaque formation.
Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont satisfait aux épreuves certificatives dans leur intégralité peuvent prétendre à l'obtention du certificat SST.

En vue de l'obtention du Certificat de SST, chaque stagiaire devra passer 2 épreuves certificatives :
1ère épreuve :
Lors d'une mise en situation d'accident du travail simulée, le candidat devra montrer sa capacité à mettre en œuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement face à la situation proposée
2ème épreuve :
Lors d'un échange avec le formateur, le candidat devra répondre à un questionnaire simple portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité de SST, et ses compétences en matière de prévention.

Les titulaires du SST doivent suivre une session de Maintien et Actualisation des Compétences tous les 24 mois.

Programme et compétences à acquérir :

1. Domaine 1 : Intervenir face à une situation d'accident du travail (détail ci-dessous)
2. Domaine 2 : Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

Détails Domaine 1 :
PROTEGER
EXAMINER
FAIRE ALERTER OU ALERTER
SECOURIR
1. La victime saigne abondamment
2. La victime s'étouffe
3. La victime se plaint de malaise
4. La victime se plaint de brûlures
5. La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements

Taux d'obtention des certifications préparées en 2020 :

100%

Accessibilité de la formation :

En cas de besoins spécifiques: situation de handicap, stagiaire étranger ou toute difficulté particulière

Le référent handicap vous contactera afin d'identifier clairement votre besoin spécifique et mettre en place dans la mesure du possible des moyens adaptés de compensation pédagogiques

Intervenants :

Formateur qualifié "Formateur SST", à jour de sa formation continue.

Lieu :

Hautes-Alpes, dans nos locaux, ou vos locaux.

Matériel nécessaire à la formation :

Tenue adaptée à une mise en situation lors des cas concrets.

Tarif : 200 euros

Contact :

Secrétariat UDSP 05
Tel :04 92 40 18 35-
Mel : udsp@sdis05.fr

Référent pédagogique : nous consulter

Référent handicap : nous consulter

Modalités d'accès à la formation :

Remplir le formulaire d'inscription en ligne sur le site : https://www.udsp05.fr/

Délais d'accès à la formation : nous consulter

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPETENCES

REFERENTIELS INTERNES DE FORMATION ET DE CERTIFICATION DEVENIR SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL ET MAINTIEN ET ACTUALISATION DES
COMPÉTENCES DU SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (VALIDITE ANNEE 2021)

Version 2022 *www.udsp05.fr*

Public concerné et prérequis :

Tout public. 4 à 10 candidats titulaires du SST ou de la formation continue SST.
Les titulaires du SST doivent suivre une session de Maintien et Actualisation des Compétences tous les 24 mois

Texte de référence :

Dispositifs de formation « Sauvetage Secourisme du Travail » (SST),

Document de référence Version 8 – 01/2021

(Assurance maladie, risques professionnels et Institut National de Recherche et de Sécurité)

Le non-respect de l'obligation de formation continue fait perdre la certification SST jusqu'à la prochaine validation des compétences lors d'une session de formation continue. Le SST ne perd donc plus automatiquement le bénéfice de son certificat SST et n'est donc plus tenu de refaire une formation initiale SST complète.
La première session de maintien et actualisation des compétences doit intervenir dans les 24 mois (et non plus dans les 12 mois) de la formation initiale SST.

Objectifs à atteindre :

Le Maintien et Actualisation des Compétences a pour but de permettre aux titulaires de SST de conserver et de mettre à jour leurs compétences, telles que définies dans le référentiel de formation, à un niveau au moins équivalent voir supérieur à celui de sa formation initiale.

Organisation de la formation et techniques pédagogiques :

Cet enseignement est réalisé à partir de démonstrations, de l'apprentissage des gestes et de mise en situation d'accidents simulés.

Evaluation et certification :

Epreuve certificative n°1 :

Situations inhérentes aux risques spécifiques (thème abordé en accord avec le médecin du travail ou le référent en santé et sécurité de l'entreprise).

Participants :

4 minimum jusqu'à 10 par formateur SST

Durée de la formation :

1 jour, 7 heures de cours.

Intervenants :

Formateur qualifié "Formateur SST", à jour de sa formation continue.

Possibilité validation de compétences : nous consulter

Equivalences : nous consulter

Suites de parcours : nous consulter

Débouchés : nous consulter

Documentation utile:

Le lien vers formation en ligne vous sera envoyé dès la validation de votre inscription.

SST - guide des données techniques et conduite à tenir
V3.06/2019 INRS

Taux d'obtention des certifications préparées en 2021:

100%

Accessibilité de la formation :

En cas de besoins spécifiques: situation de handicap, stagiaire étranger ou toute difficulté particulière

Le référent handicap vous contactera afin d'identifier clairement votre besoin spécifique et mettre en place dans la mesure du possible des moyens adaptés de compensation pédagogiques

Lieu :

Dans nos locaux, ou vos locaux.

Cette épreuve est effectuée à partir d'une situation d'accident du travail simulée, tirée au sort et préparée par le formateur.
Il n'est pas demandé au stagiaire de réaliser la totalité de l'action, mais bien de démontrer qu'il a les compétences pour intervenir efficacement face à la situation proposée.

Epreuve certificative n°2 :

Avec comme support la mise en situation de travail simulée de l'épreuve 1, le formateur évaluera le stagiaire au travers d'un questionnement simple portant sur ses compétences en matière de prévention.
L'épreuve peut être réalisée sous différents formats :

- **Entretien direct (individuel) avec le formateur**
- **En plénière**

À l'issue de l'évaluation, les candidats qui ont participé activement à l'ensemble de la formation et ont fait l'objet d'une évaluation favorable sont déclarés aptes pour 24 mois.

Programme et compétences à acquérir :

Le programme de révision est basé sur la présentation des nouveautés en matière législative et des gestes de secours.
Egalement, un tour de table sera réalisé afin de connaître les attentes spécifiques des stagiaires en matière de gestes de secours.

Matériel nécessaire à la formation :

Tenue adaptée à une mise en situation lors des cas concrets.
Tarif : 90 euros

Contact :

Secrétariat UDSP 05
Tel :04 92 40 18 35-
Mel : udsp@sdis05.fr

***Référent pédagogique* : nous consulter**

***Référent handicap* : nous consulter**

Modalités d'accès à la formation :

Remplir le formulaire d'inscription en ligne sur le site : https://www.udsp05.fr/

Délais d'accès à la formation : nous consulter

FORMATION DE FORMATEUR PSC - PICF + PAE FPSC
PEDAGOGIE INITIALE ET COMMUNE DE FORMATEUR + PEDAGOGIE APPLIQUEE A L'EMPLOI DE FORMATEUR EN PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES

DECISION D'AGREMENT N° PAE FPSC –0109 B 75 RELATIVE AUX REFERENTIELS INTERNES DE FORMATION ET DE CERTIFICATION A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT « PEDAGOGIE APPLIQUEE A L'EMPLOI DE FORMATEUR EN PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES », DELIVREE PAR LE MINISTERE DE L'INTERIEUR A LA FNSPF (VALIDITE DU 1 SEPTEMBRE 2019 AU 31 AOUT 2022)

Version 2022 ***www.udsp05.fr***

Conditions d'admission - Prérequis :

Le stage de formation PICF-PAE FPSC est ouvert à toute personne majeure, titulaire du PSC 1 ou PSE1 de moins de 3 ans, ou SST à jour de validation qui désire avoir une activité de formation, professionnelle, bénévole ou volontaire au sein d'un organisme public ou d'une association agréée de sécurité civile.

Textes de référence :

PIC F : Arrêté du 8 août 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie initiale et commune de formateur »
PAE FPSC : Arrêté du 4 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques »

Objectifs à atteindre :

À la fin de la formation, le participant doit être capable, en suivant le Référentiel Interne de Formation et de Certification de son autorité d'emploi, d'organiser une séquence de formation, de réaliser, commenter et justifier les gestes et conduites à tenir d'une formation de l'unité d'enseignement PSC 1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) ; de mettre en œuvre des techniques pédagogiques adaptées pour animer une séquence de formation ; de réaliser une évaluation formative des participants.

Organisation de la formation et techniques pédagogiques :

Cet enseignement est réalisé à partir de :

- **Activités de découverte : Remue-méninges, discussion dirigée, travail en sous-groupe.**
- **Activités d'apprentissage : Exposé interactif, mise en situation, travail en sous-groupe.**
- **Activités d'application : Mise en situation, activité applicative accompagnée.**

L'unité d'enseignement pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques a pour objectif de permettre à l'apprenant de contextualiser ses compétences de formateur, au domaine particulier de l'enseignement à la prévention des risques et à l'apprentissage des gestes élémentaires de secours. En particulier, à la fin de cette unité d'enseignement, l'apprenant doit être capable, à partir d'un référentiel interne de formation et d'un référentiel interne de certification, et en utilisant les compétences liées à l'unité d'enseignement pédagogie initiale et commune de formateur, de dispenser l'enseignement relatif à la prévention des risques et à l'apprentissage des procédures et des techniques relatives aux gestes élémentaires de secours.

Durée de la formation :

70 heures de cours sur 10 jours.

Intervenants :

Formateur détenteur du certificat de compétences de « formateur de formateurs » ainsi que du certificat de compétences de « formateur en prévention et secours civiques » et satisfaisant aux dispositions de l'arrêté du 24 mai 2000.

Possibilité validation de compétences : nous consulter

Equivalences : nous consulter

Suites de parcours : nous consulter

Débouchés : formateur GQS, PSC 1 au sein d'associations agrées de sécurité civile.

Documentation utile:

Le lien vers formation en ligne vous sera envoyé dès la validation de votre inscription.

Taux d'obtention des certifications préparées en 2021 :

100%

Evaluation et certification :

Tout au long de la formation, les stagiaires font l'objet d'une évaluation formative au travers de mises en situation de moniteurs. Un suivi journalier est effectué par l'équipe pédagogique. À l'issue de la formation, les participants sont évalués par un jury désigné par la Préfecture de Police, qui décide de leur aptitude ou inaptitude.

Candidats :

Le participant à la formation PICF - PAEFPSC doit être capable de fournir un investissement important, une motivation forte et une implication totale : participation active, travail après les cours… Il en va de sa responsabilité de futur formateur.

Programme et compétences à acquérir :

La formation PICF a pour objet l'acquisition de 14 compétences :
1. Évaluer le niveau des connaissances acquises et celles restant à acquérir ;
2. Apporter des connaissances structurées ;
3. Organiser l'apprentissage des apprenants ;
4. Placer les apprenants dans une situation proche de la réalité ;
5. Placer l'apprenant dans une situation de travail de groupe ;
6. Suivre un référentiel interne de formation et adapter si nécessaire les activités ;
7. Évaluer l'apprenant, en utilisant différents types d'évaluation et outils pertinents ;
8. S'autoévaluer dans son rôle de formateur ;
9. Établir une communication dans le cadre de la formation ;
10. Adapter sa posture, en maîtrisant le contexte juridique ainsi que les règles établies ;
12. Positionner le groupe en situation d'apprentissage ;
13. Gérer les comportements et les différentes attitudes au sein du groupe ;
14. Utiliser les différents outils de communication et créer les supports pédagogiques adaptés ;

Accessibilité de la formation :

En cas de besoins spécifiques: situation de handicap, stagiaire étranger ou toute difficulté particulière

Le référent handicap vous contactera afin d'identifier clairement votre besoin spécifique et mettre en place dans la mesure du possible des moyens adaptés de compensation pédagogiques

Lieu :

Hautes-Alpes, dans nos locaux, ou vos locaux.

Matériel nécessaire à la formation :

Tenue adaptée à une mise en situation lors des cas concrets.

Tarif : 900 euros

Contact :

Secrétariat UDSP 05
Tel :04 92 40 18 35-
Mel : udsp@sdis05.fr

***Référent pédagogique* : nous consulter**

***Référent handicap* : nous consulter**

Modalités d'accès à la formation :

Remplir le formulaire d'inscription en ligne sur le site : https://www.udsp05.fr/

Délais d'accès à la formation : nous consulter

FORMATION DE FORMATEUR PS - PICF + PAE FPS

PEDAGOGIE INITIALE ET COMMUNE DE FORMATEUR + PEDAGOGIE APPLIQUEE A L'EMPLOI DE FORMATEUR AUX PREMIERS SECOURS

DECISION D'AGREMENT N° PAE FPS – 0109 B 75 RELATIVE AUX REFERENTIELS INTERNES DE FORMATION ET DE CERTIFICATION A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT « PEDAGOGIE APPLIQUEE A L'EMPLOI DE FORMATEUR AUX PREMIERS SECOURS », DELIVREE PAR LE MINISTERE DE L'INTERIEUR A LA FNSPF (VALIDITE DU 1 SEPTEMBRE 2019 AU 31 AOUT 2022)

Version 2022 *www.udsp05.fr*

Conditions d'admission - Prérequis :

Le stage de formation PICF-PAE FPS est ouvert à toute personne majeure, titulaire du PSE2 à jour de formation continue qui désire avoir une activité de formation, professionnelle, bénévole ou volontaire au sein d'un organisme public ou d'une association agréée de sécurité civile.

Textes de référence :

PIC F : Arrêté du 8 août 2012 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie initiale et commune de formateur »
PAE FPS : Arrêté du 3 septembre 2012 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours »

Objectifs à atteindre :

À la fin de la formation, le participant doit être capable, en suivant le Référentiel Interne de Formation et de Certification de l'autorité d'emploi, de mettre en œuvre des techniques pédagogiques adaptées pour animer une séquence de formation, de réaliser, commenter et justifier les gestes et conduites à tenir d'une formation de l'unité d'enseignement PSC 1, PSE1 ou PSE2, de réaliser une évaluation formative des participants.

Organisation de la formation et techniques pédagogiques :

Cet enseignement est réalisé à partir de :

- **Activités de découverte : Remue-méninges, discussion dirigée, travail en sous-groupe.**
- **Activités d'apprentissage : Exposé interactif, mise en situation, travail en sous-groupe.**
- **Activités d'application : Mise en situation, activité applicative accompagnée.**

Evaluation et certification :

9. Établir une communication dans le cadre de la formation ;
10. Adapter sa posture, en maîtrisant le contexte juridique ainsi que les règles établies ;
12. Positionner le groupe en situation d'apprentissage ;
13. Gérer les comportements et les différentes attitudes au sein du groupe ;
14. Utiliser les différents outils de communication et créer les supports pédagogiques adaptés ;

L'unité d'enseignement pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours a pour objectif de permettre à l'apprenant de contextualiser ses compétences de formateur, au domaine particulier de l'enseignement aux premiers secours.

En particulier, à la fin de cette unité d'enseignement, l'apprenant doit être capable, à partir d'un référentiel interne de formation et d'un référentiel interne de certification, élaborés et validés par une autorité d'emploi et en utilisant les compétences liées à l'unité d'enseignement PICF, de dispenser l'enseignement des procédures et des techniques relatives aux premiers secours.

Durée de la formation :

70 heures de cours sur 10 jours.

Intervenants :

Formateurs détenteurs du certificat de compétences de « formateur de formateurs » ainsi que du certificat de compétences de « formateur en premiers secours » et satisfaisant aux dispositions de l'arrêté du 24 mai 2000.

Possibilité validation de compétences : nous consulter

Equivalences : nous consulter

Suites de parcours : nous consulter

Débouchés : formateur GQS, PSC 1, PSE 1 et PSE 2 au sein d'associations agrées de sécurité civile.

Une évaluation de l'acquisition des connaissances relatives à l'unité d'enseignement "PIC F" est réalisée en continue et sanctionnée par une attestation de formation. Un suivi journalier est effectué par l'équipe pédagogique. Une seconde évaluation continue est réalisée lors de la session "PAE Formateur PS". Un dossier individuel de suivi et d'évaluation de chaque participant est instruit par l'équipe pédagogique de la session qui indique le degré d'atteinte des objectifs de la formation de formateur appliqués aux formations PSC1, PSE1, PSE2.
Cette dernière fait l'objet d'une présentation du dossier de suivi et d'évaluation, de l'avis de l'équipe pédagogique à un jury désigné par arrêté préfectoral. Ce jury est chargé, après délibération, de déclarer apte ou inapte le candidat.
Le candidat admis se verra délivrer un certificat de compétences de "formateur aux premiers secours" par la préfecture du département.

Candidats :

Le participant à la formation PICF - PAEFPS doit être capable de fournir un investissement important, une motivation forte et une implication totale : participation active, travail après les cours… Il en va de sa responsabilité de futur formateur.

Programme et compétences à acquérir :

La formation PICF a pour objet l'acquisition de 14 compétences :
1. Évaluer le niveau des connaissances acquises et celles restant à acquérir ;
2. Apporter des connaissances structurées ;
3. Organiser l'apprentissage des apprenants ;
4. Placer les apprenants dans une situation proche de la réalité ;
5. Placer l'apprenant dans une situation de travail de groupe ;
6. Suivre un référentiel interne de formation et adapter si nécessaire les activités ;
7. Évaluer l'apprenant, en utilisant différents types d'évaluation et outils pertinents ;
8. S'auto évaluer dans son rôle de formateur ;

Documentation utile:

Le lien vers formation en ligne vous sera envoyé dès la validation de votre inscription.

Taux d'obtention des certifications préparées en 2021 :

100%

Accessibilité de la formation :

En cas de besoins spécifiques: situation de handicap, stagiaire étranger ou toute difficulté particulière

Le référent handicap vous contactera afin d'identifier clairement votre besoin spécifique et mettre en place dans la mesure du possible des moyens adaptés de compensation pédagogiques

Lieu :

Hautes-Alpes, dans nos locaux, ou vos locaux.

Matériel nécessaire à la formation :

Tenue adaptée à une mise en situation lors des cas concrets.

Tarif : 900 euros

Contact :

Secrétariat UDSP 05
Tel :04 92 40 18 35-
Mel : udsp@sdis05.fr

Référent pédagogique : nous consulter

Référent handicap : nous consulter

Modalités d'accès à la formation :

Remplir le formulaire d'inscription en ligne sur le site : https://www.udsp05.fr/

Délais d'accès à la formation : nous consulter

Brevet National de Sécurité et de sauvetage aquatique (BNSSA)

AFFILIE A LA FNSPF L'UDSP 05 EST COMPETENTE POUR DISPENSER LA FORMATION INITIALE OU CONTINUE, ET POUR LA DELIVRANCE DU BNSSA, SOUS L'EGIDE DE L'AGREMENT NATIONAL DE LA FNSPF
VALIDITE : ANNEE 2022

Conditions d'admission - Prérequis :

- **Public justifiant d'un bon niveau de pratique :**

Sélection sur dossier incluant une attestation de niveau délivrée par un maitre-nageur sauveteur en activité (Détails sur demande).

- **Public ne justifiant pas d'un bon niveau de pratique, sélection suite à tests de sélection :**

Epreuve Luc Léger, 200 mètres nage libre et entretien de motivation.

- **Etre titulaire du PSE1 valide (formation continue effectuée le jour de l'examen).**
- **Avoir 16 ans (minimum de 17 ans ou émancipé le jour de l'examen)**
- **Etre apte à l'effort physique. Certificat médical d'aptitude**

Textes de référence :

Arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;
Arrêté du 5 septembre 1979 modifié portant agrément des associations en vue de la préparation au brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique .

La validité de cinq ans du BNSSA, ainsi que celle de l'attestation de validation de maintien des acquis, s'entend d'année à année (année d'obtention plus cinq) et non pas de date à date
Passé ce délais le détenteur du diplôme BNSSA devra s'inscrire à une session de formation afin de se préparer à l'épreuve du recyclage ou s'inscrire en candidat libre à cette session.

Objectifs à atteindre :

Préparer les stagiaires aux épreuves physiques de l'examen du BNSSA :

Epreuve n° 1 :

- **parcours de sauvetage aquatique en continu de 100 mètres en moins de 2 minutes 40 secondes : départ du bord du bassin ou plot de départ suivi de 25 m nage libre en surface**

Evaluation et certification :

Evaluation continue et examen final.

Candidats :

Le participant à la formation BNSSA doit faire preuve d'une aisance aquatique certaine.
Il doit être capable de fournir un investissement important, une motivation forte et une implication totale : participation active, travail après les cours… Il en va de sa responsabilité de futur sauveteur aquatique.

Programme et compétences à acquérir :

Fiche technique sur demande

Durée de la formation :

70 heures de cours sur 10 jours.

Intervenants :

Formateurs BESAN et entraineurs de natation expérimentés.

Possibilité validation de compétences : nous consulter

Equivalences : nous consulter

Suites de parcours : **BPJEPS AAN et BESAN (Nous consulter)**

Débouchés : Le B.N.S.S.A. permet de surveiller des plages publiques ou privées, des piscines privées, et d'assister le Maître-Nageur Sauveteur (BPJEPS AAN) dans la surveillance des piscines publiques.

Documentation utile:

Manuel du BNSSA. Editions ICONE GRAPHIC

Taux d'obtention des certifications préparées en 2021: 66%

Accessibilité de la formation :

Nous consulter

- **2 parcours de 25 m comprenant chacun 15 m en immersion complète sur un trajet défini sans que le candidat ne prenne appui**
- **Une plongée « en canard » suivi de la recherche d'un mannequin situé entre 1,80 m et 3,70 m. Le candidat remorque ensuite le mannequin sur 25 m, visage hors de l'eau.**

Epreuve n°2 : parcours de sauvetage avec palmes, masque et tuba sur 250 mètres en moins de 4 minutes et 20 secondes :

- **Le candidat s'équipe au coup de sifflet dans ou hors de l'eau et parcours 200 m en palmes, masque et tuba en touchant le mur à chaque virage.**
- **A la fin du parcours il quitte le masque et le tuba et effectue une immersion pour chercher un mannequin et ensuite le remorquer sur 50 m.**

Epreuve n° 3 : secours à une personne en milieu aquatique.

- **sauvetage d'une personne simulant une situation de détresse et située entre 15 et 25m du bord.**
- **réalisation d'une prise de dégagement suite à une prise de face par la victime**
- **remorquage de la victime vers le bord du bassin, le sauveteur doit rassurer la victime pendant le parcours sortie de l'eau de la victime sans utiliser les échelles ou autre moyen matériel**
- **vérification des fonctions vitales et explication succincte de la démarche**

Organisation de la formation et techniques pédagogiques :

Fiche technique sur demande

Lieu :

CRFCK complexe le QUARTZ 05120
L'Argentière la Bessée

Matériel nécessaire à la formation :

Maillot de bain, ensemble PMT (Palmes Masque Tuba)

Tarif : nous consulter

Contact :

Secrétariat UDSP 05
Tel :04 92 40 18 35-
Mel : udsp@sdis05.fr

***Référent pédagogique* : nous consulter**

***Référent handicap* : nous consulter**

Modalités d'accès à la formation :

Remplir le formulaire d'inscription en ligne sur le site : https://www.udsp05.fr/

Délais d'accès à la formation : nous consulter

RECYCLAGE BNSSA

Brevet National de Sécurité et de sauvetage aquatique

AFFILIE A LA FNSPF L'UDSP 05 EST COMPETENTE POUR DISPENSER LA FORMATION INITIALE OU CONTINUE, ET POUR LA DELIVRANCE DU BNSSA, SOUS L'EGIDE DE L'AGREMENT NATIONAL DE LA FNSPF ARRETE DU 19 MAI 2017
VALIDITE : ANNEE 2022

Conditions d'admission - Prérequis :

Public justifiant de l'obtention antérieure du diplôme du BNSSA et nécessitant un recyclage afin de prolonger sa validité.

- **Avoir suivi la formation continue au secourisme (PSE1).**
- **Etre apte à l'effort physique. Certificat médical d'aptitude**

Textes de référence :

Arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique ;
Arrêté du 5 septembre 1979 modifié portant agrément des associations en vue de la préparation au brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique .

La validité de cinq ans du BNSSA, ainsi que celle de l'attestation de validation de maintien des acquis, s'entend d'année à année (année d'obtention plus cinq) et non pas de date à date

Passé ce délais le détenteur du diplôme BNSSA devra s'inscrire à une session de formation afin de se préparer à l'épreuve du recyclage ou s'inscrire en candidat libre à cette session.

Objectifs à atteindre :

Préparer les stagiaires aux épreuves physiques de l'examen du recyclage BNSSA :

Epreuves éliminatoires et non cotées

- **Epreuve n° 1 :**
  Parcours de sauvetage de 100m en moins de 3 minutes
  - **Plongeon et 25m nage libre**
  - **2 parcours de 25m incluant 15 m d'immersion**
  - **Plongeon canard pour récupérer un mannequin (entre 1,80 et 3,70m)**
  - **25m de remorquage**

Candidats :

Le participant à la formation recyclage BNSSA doit faire preuve d'une aisance aquatique certaine.
Il doit être capable de fournir un investissement important, une motivation forte et une implication totale : participation active, travail après les cours… Il en va de sa responsabilité de futur sauveteur aquatique.

Programme et compétences à acquérir :

Fiche technique sur demande

Durée de la formation :

Nous consulter.

Intervenants :

Formateurs BESAN et entraineurs de natation expérimentés.

Possibilité validation de compétences : nous consulter

Equivalences : nous consulter

Suites de parcours : nous consulter

Débouchés : nous consulter

Documentation utile:

Manuel du BNSSA. Editions ICONE GRAPHIC

Taux d'obtention des certifications préparées en 2021 : 100%

Accessibilité de la formation :

Nous consulter

Lieu :

CRFCK complexe le QUARTZ 05120 L'Argentière la Bessée

Matériel nécessaire à la formation :

Maillot de bain, ensemble PMT (Palmes Masque Tuba)

- **Epreuve n° 2 :**
  Action du sauveteur sur le noyé (En short et tee-shirt – Lunettes et masques interdits)
  - **Départ du bord nage approche (15 à 25m**
  - **1 prise de face par la victime en détresse**
  - **Le sauveteur se dégage et remorque la victime**
  - **Sortie d'eau de la victime**
  - **Vérification des fonctions vitales**

Organisation de la formation et techniques pédagogiques :

Fiche technique sur demande

Evaluation et certification :

Evaluation continue et examen final.

Tarif : nous consulter

Contact :

Secrétariat UDSP 05
Tel :04 92 40 18 35-
Mel : udsp@sdis05.fr

***Référent pédagogique* : nous consulter**

***Référent handicap* : nous consulter**

Modalités d'accès à la formation :

Remplir le formulaire d'inscription en ligne sur le site : https://www.udsp05.fr/

Délais d'accès à la formation : nous consulter

GESTES QUI SAUVENT (GQS°)

AFFILIE A LA FNSPF L'UDSP 05 EST COMPETENTE POUR DISPENSER LA FORMATION INITIALE OU CONTINUE, ET POUR LA DELIVRANCE DU BNSSA, SOUS L'EGIDE DE L'AGREMENT NATIONAL DE LA FNSPF ARRETE DU 19 MAI 2017
VALIDITE : ANNEE 2022

Public concerné, prérequis, aptitude :

- **Formation accessible dès 10 ans (autorisation parentale nécessaire pour les mineurs).**
- **Aucune aptitude particulière.**
- **Aucun prérequis nécessaire.**

Texte de référence :

La sensibilisation aux Gestes Qui Sauvent (GQS) est encadrée par l'arrêté du 30 juin 2017.

Objectifs à atteindre :

Elle a pour objectif de sensibiliser le public présent aux gestes de premiers secours. Les gestes appris lors de ces formations ont pour but de préserver l'intégrité physique d'une victime en attendant l'arrivée des secours organisés. Cette sensibilisation permet de diffuser au plus grand nombre la connaissance de ces gestes et faire de ces citoyens un premier maillon de la chaîne des secours.

Se protéger, protéger la victime et les témoins,
alerter les secours d'urgence adaptés,
empêcher l'aggravation de l'état de la victime et préserver son intégrité physique en attendant l'arrivée des secours

Organisation de la formation :

Cet enseignement est réalisé à partir d'échanges théoriques, démonstrations, de l'apprentissage pratique des gestes et de mises en situation d'accidents simulés.

Techniques pédagogiques :

Dans le cadre de cette sensibilisation, le formateur sera amené à enseigner des savoirs théoriques et des savoirs pratiques.
Ainsi, deux activités sont proposées dans les propositions pédagogiques :
- L'exposé : le formateur amène des connaissances.
Le but est de permettre aux participants d'acquérir un ou plusieurs nouveau(x) savoir(s) et de faciliter leur compréhension.

Durée de la formation :

2 heures.

Participants :

1 formateur pour 15 stagiaires maximum

. Accessibilité de la formation :

Les participants qui présentent un handicap peuvent suivre cette sensibilisation et se voir attribuer l'attestation « Gestes qui sauvent ». Le formateur adaptera le nombre de participants dans son groupe et les exercices pratiques aux capacités du (des) participant(s).

Possibilité validation de compétences : sans objet

Equivalences : sans objet

Suites de parcours : PSC 1

Débouchés : sans objet

Documentation utile:

Guide les gestes qui sauvent. 2019. Ministère de l'intérieur.

Taux d'obtention des certifications préparées en 2021 :

100 %

Intervenants :

L'équipe pédagogique est composée de formateurs qualifiés "Formateur en prévention et secours civiques", satisfaisant aux conditions de l'arrêté du 24 mai 2000 (à jour de leur formation continue). Elle est constituée de formateurs expérimentés.

Lieu :

Hautes-Alpes, dans nos locaux, ou vos locaux.

Matériel nécessaire à la formation :

Tenue adaptée à une mise en situation lors de la pratique des gestes.

- Le miroir : le formateur réalise la procédure et/ou la technique simultanément avec les apprenants.
Le but est de permettre aux participants d'acquérir un ou plusieurs nouveau(x) savoir(s) faire et de faciliter leur compréhension.

Evaluation et certification :

A l'issue de la formation, l'attestation GQS est délivrée aux personnes ayant participé à l'ensemble de la formation, ayant réalisé tous les gestes de premiers secours lors des phases d'apprentissage.
.

Programme et compétences à acquérir :

- Protection
- Alerte
- La victime qui parle et se plaint
- Réaliser la conduite à tenir face à un saignement abondant
- Mettre la victime en position d'attente (plaies graves)
- La victime qui a perdu connaissance et respire
- La victime qui a perdu connaissance et ne respire pas

Tarif : 20 euros

Contacts :

Secrétariat UDSP 05
Tel :04 92 40 18 35-
Mel : udsp@sdis05.fr

Référent pédagogique : nous consulter

Référent handicap : nous consulter

Modalités d'accès à la formation :

Remplir le formulaire d'inscription en ligne sur le site : https://www.udsp05.fr/

Délais d'accès à la formation : nous consulter

UDSP 05
Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Hautes-Alpes

Fédération Nationale SAPEURS POMPIERS DE FRANCE

TARIFS DES FORMATIONS 2022 – UDSP 05

Tarifs des Formations	Tarif individuel	Tarifs financeurs	
		Salariés, demandeurs d'emploi, Employeur, CPF, AIF	AGEFOS, FIFPL
GQS : Gestes qui sauvent	20 €		
PSC 1 : Prévention et Secours Civiques de Niveau 1	70 €	70 €	90 €
PSE 1 : Premiers Secours en Équipe de niveau 1	360 €	360 €	410 €
PSE 2 : Premiers Secours en Équipe de niveau 2	360 €	360 €	410 €
FC PSC1 : Formation Continue PSC 1	40 €	40 €	60 €
FC PSE1 : Formation Continue PSE 1	70 €	70 €	90 €
FC PSE2 : Formation Continue PSE 2	70 €	70 €	90 €
FC PSE : Formation Continue PSE 1 et PSE 2	70€	70 €	90 €
PICF PAEFPSC : Pédagogie Initiale et Commune de Formateur – Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur PSC (10 jours)	900 €	900 €	1150 €
PICF-PAEFPPS : Pédagogie Initiale et Commune de Formateur – Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur de Premiers Secours (10 jours)	900 €	900 €	1150 €
SST : Sauvetage Secourisme du Travail (2 jours)	Nous consulter		
MAC SST : Maintien et Actualisation des Compétences SST	Nous consulter		
BNSSA : Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique	Nous consulter		
Recyclage BNSSA	Nous consulter		

Contact :

UDSP 05, Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Hautes-Alpes
Centre Colonel Patrice Blanc,
10 Quartier Patac, BP 1003
05010 GAP CEDEX
Tél : 04 92 40 18 35 - Email: udsp@sdis05.fr - Web: www.udsp05.fr

N° de Siret : 389 349 002 000 29 - Code APE : 9499Z - Agrément formation : 93 05 00 75 805

UDSP 05

Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Hautes-Alpes

CONDITIONS GENERALES DE VENTE - UDSP 05- *Version 2022*

Article 1

L'Union départementale de sapeurs-pompiers est une association qui regroupe les sapeurs-pompiers du département. Elle dispose de la qualité d'organisme de formation.

En application de l'arrêté du 8 juillet 1992 modifié relatif aux conditions d'habilitation ou d'agrément pour les formations aux premiers secours, elle dispose d'un agrément préfectoral.

Arrêté n°05-2021.04.14.00001

Validité : 14 avril 2023

Elle propose des sessions de formation aux gestes de premiers secours ouvertes au grand public, aux entreprises ou à des publics professionnels.

L'UDSP 05 (*Union départementale des sapeurs-pompiers)* bénéficie, par la **FNSPF** (***Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France)***, des agréments ministériels et de l'habilitation de l'**INRS (Institut national de recherche et de sécurité)** pour dispenser les formations suivantes :

⇒ ***Gestes qui sauvent***

⇒ ***Prévention et Secours Civiques de niveau 1***

⇒

AGREMENT PSC1-1101 P 75 RELATIVE A LA FORMATION A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT « PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1 (PSC1) » , DELIVREE PAR LE MINISTERE DE L'INTERIEUR A LA FNSPF

⇒ **(VALIDITE DU 1ER FEVRIER 2021 AU 31 JANVIER 2024**

⇒

⇒ ***Premiers Secours en Equipe de niveau 1 et 2***

⇒

⇒ **DECISION D'AGREMENT N° PSE1-1308 B 75 RELATIVE AUX REFERENTIELS INTERNES DE FORMATION ET DE CERTIFICATION A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT « PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 1 », DELIVREE PAR LE MINISTERE DE L'INTERIEUR A LA FNSPF**

⇒ **(VALIDITE DU 13 AOUT 2021 AU 31 AOUT 2024)**

DECISION D'AGREMENT N° PSE2-1308 B 75 RELATIVE AUX REFERENTIELS INTERNES DE FORMATION ET DE CERTIFICATION A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT « PREMIERS SECOURS EN EQUIPE DE NIVEAU 2 », DELIVREE PAR LE MINISTERE DE L'INTERIEUR A LA FNSPF (VALIDITE DU 13 AOUT 2021 AU 31 AOUT 2024)

⇒ ***Pédagogie Initiale et Commune de formateur***

⇒ ***Pédagogie Appliquée à l'Emploi de Formateur en Prévention et Secours Civiques***

⇒ ***Pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux Premiers Secours***

⇒

⇒ **DECISION D'AGREMENT N° PAE FPSC –0109 B 75DELIVREE LE 30 AOUT 2019 RELATIVE AUX REFERENTIELS INTERNES DE FORMATION ET DE CERTIFICATION A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT « PEDAGOGIE APPLIQUEE A L'EMPLOI DE FORMATEUR EN PREVENTION ET SECOURS CIVIQUES », DELIVREE PAR LE MINISTERE DE L'INTERIEUR A LA FNSPF (VALIDITE DU 1 SEPTEMBRE 2019 AU 31 AOUT 2022)**

⇒

⇒ **DECISION D'AGREMENT N° PAE FPSC –0109 B 75DELIVREE LE 30 AOUT 2019 RELATIVE AUX REFERENTIELS INTERNES DE FORMATION ET DE CERTIFICATION A L'UNITE D'ENSEIGNEMENT « PEDAGOGIE APPLIQUEE A L'EMPLOI DE FORMATEUR AUX PREMIERS SECOURS », DELIVREE PAR LE MINISTERE DE L'INTERIEUR A LA FNSPF (VALIDITE DU 1 SEPTEMBRE 2019 AU 31 AOUT 2022)**

⇒ ***Sauveteur Secouriste du Travail***

⇒

⇒ NUMERO HABILITATION SST NIVEAU 1 :1509285/2021/SST-01/0/CN
⇒ NUMERO HABILITATION SST NIVEAU 2 :1509286/2021/SST-02/0/CN
⇒ VALIDITE : 25 NOVEMBRE 2026

⇒ ***Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique***

AFFILIE A LA FNSPF L'UDSP 05 EST COMPETENTE POUR DISPENSER LA FORMATION INITIALE OU CONTINUE, ET POUR LA DELIVRANCE DU BNSSA, SOUS L'EGIDEDE L'AGREMENT NATIONAL DE LA FNSPF
VALIDITE : ANNEE 2022

Des référentiels internes de formation et de certification fixent les contenus et les modalités de chacune de ces formations, qui donnent lieu, à leur issue, à la remise d'un certificat en cas de réussite.

Article 2

L'ensemble des enseignements est réalisé par des formateurs expérimentés pour la plupart sapeurs-pompiers actifs disposant des compétences nécessaires et à jour de celles-ci, conformément à la règlementation en vigueur.

Article 3

La participation à une session de formation se fait sur inscription préalable auprès de l'Union départementale de sapeurs-pompiers, selon le calendrier des formations défini.

Article 4

L'inscription donne lieu à paiement immédiat pour les sessions de formation ouvertes au grand public.
Les sessions de formation ouvertes à un public professionnel et aux entreprises donnent lieu à une facturation postérieurement à la tenue de la formation, hors cas de financement spécifique de la formation professionnelle. Toute annulation à la participation à une formation intervenant moins de 4 jours avant la tenue de ladite formation est facturée.

Le prix appliqué à la formation est celui en vigueur au jour de l'inscription. Le paiement est effectué au comptant au plus tard à la date mentionnée sur la facture.

Article 5

L'inscription à une session de formation implique la participation à celle-ci à la date initialement prévue dans le respect du formateur et des autres participants. Le formateur peut demander à toute personne qui perturbe le déroulement d'une formation de quitter la formation. Cette formation est cependant facturée au participant ou à la structure dont il dépend.

Article 6

La participation à la formation a pour objectif l'acquisition de connaissances et de compétences dans le domaine des premiers secours. Lorsque le participant a acquis les savoirs correspondants, un certificat ou un diplôme lui est remis, postérieurement à la formation. Ce certificat peut être accompagné d'un livret sur les gestes de premiers secours.

Aucun duplicata de diplôme ne peut être remis, toutefois une attestation de formation pourra être délivrée.

Article 7

Les données à caractère personnel collectées par l'Union départementale de sapeurs-pompiers lors de l'inscription aux formations sont utilisées à seule fin de gestion des effectifs des participants et d'établissement des diplômes à l'issue des formations. La collecte de données à caractère personnel ne donne lieu à aucune exploitation commerciale.

Article 8

Les présentes conditions générales de vente sont applicables à toute formation payante délivrée par l'Union départementale des sapeurs-pompiers.

L'Union départementale se réserve le droit de modifier les conditions générales de vente à tout moment.

Seules sont applicables et opposables au participant ou à la structure dont il dépend les conditions générales de vente en vigueur au jour de l'inscription à une session de formation.

Article 9

La loi française est applicable.

En cas de différend pour lequel aucune solution amiable n'aurait été trouvée donne lieu par la partie la plus diligente à la saisie de la juridiction compétente.

Version en vigueur au 01/01/2022

Contact :
UDSP 05, Union Départementale des Sapeurs-Pompiers des Hautes-Alpes
Centre Colonel Patrice Blanc,
10 Quartier Patac, BP 1003
05010 GAP CEDEX

Tél : 04 92 40 18 35 - Email: udsp@sdis05.fr - Web: www.udsp05.fr

N° de Siret : 389 349 002 000 29 - Code APE : 9499Z - Agrément formation : 93 05 00 75 805